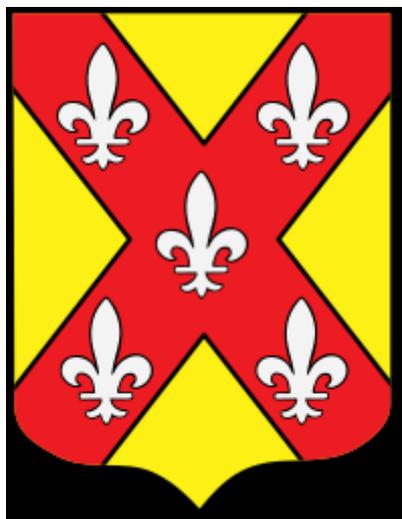


**Deno, François**, seigneur de « Larlo » (l'Arloc) en Guérande (représenté à la montre par Charles Brehault)



Armes. D'or au sautoir de gueules chargé de cinq fleurs de lys d'argent. Elles figurent, d'une part, au manoir de l'Arloc, rue du faubourg Saint-Michel en Guérande, sur le linteau de la porte d'entrée, ainsi que sur un manteau de cheminée à l'étage, et, d'autre part, à l'ancien presbytère de Saint-Molf, sur le linteau de la fenêtre nord du rez-de-chaussée. Sur ce dernier édifice, elles paraissent signifier que son constructeur est Olivier Deno, connu pour avoir été entre autres, recteur de cette paroisse dans la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle (MERCIER, Paul, HOREAU, Paul, *Dans la boucle du Mes. Mesquer, Quimiac et Saint-Molf*, Mayenne, 1973, p. 37)

Les Deno sont une famille anciennement implantée à Guérande. Un certain nombre de ses membres s'inscrivent parmi les gens de savoir ; dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, l'un d'entre eux est notaire, d'autres sont qualifiés de maîtres et plusieurs autres sont ecclésiastiques. Deux d'entre ces derniers – Roland à partir de 1513, et Olivier à compter de 1526 –, sont chanoines de la collégiale Saint-Aubin de Guérande, ce qui illustre une évolution du recrutement de ce chapitre collégial qui s'ouvre ainsi à des personnes originaires du pays guérandais et dont Jean de Kerpoisson, en 1505, paraît en être le premier exemple. D'autre part, avant 1540, pareille succession de chanoines d'une même famille reste un cas peu ordinaire, sans toutefois

être un cas unique puisqu'il se retrouve, avec Henry et Thibaud de Callac, Yves et Silvestre Chohan (GALICE, *Guérande...*, p.226).

Cette implantation et cette position sociale sont illustrées dans les registres de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I) où se rencontrent :

- Olivier (« Denou », en mai 1381 (f° 5) et en mai 1405 (f° 58 v°) ;
- Guillaume, en mai 1433 (f° 11) ; Jean, en mai 1447 (f° 19) ;
- Pierre, en mai 1456 (f° 22) et en mai 1469, alors qualifié de maître (f° 29 v°) ;
- Roland, en mai 1459 (f° 22 v°) ;
- Olivier, en mai 1461 (f° 23 v°) ;
- Roland Deno, Olivier Deno, son fils, en mai 1466 ;
- Olivier, en mai 1477 (f° 26) ; et son fils Jean, en mai 1480 (f° 26-26 v°) ;
- Roland, promoteur de l'officialité, en mai 1502 (f° 54 v°) ;
- Guillaume, seigneur de l'Arloc, « entrant » en mai 1513 (f° 45) ;
- maître Olivier, chanoine et chantre, « entrant » en mai 1526 (f° 55 v°) ;
- François Deno écuyer, seigneur de l'Arloc en mai 1539 (vol. II, f° 10 v°).

Plusieurs d'entre eux accèdent à des dignités au sein de cette confrérie en étant procureurs :

- Guillaume, de mai 1433 à mai 1434 (vol. I, f° 11) ;
- Pierre, de mai 1456 à mai 1457 (f° 22) ;
- Roland, et Olivier, son fils, de mai 1466 à 1467 (f° 23 v°) ;
- Roland Deno, de mai 1501 à mai 1502 (f° 34 v°) ;
- Guillaume Deno seigneur de l'Arloc, de mai 1523 à mai 1524 (f° 48 v°) ;
- messire Olivier, chanoine, de mai 1528 à mai 1529 (f° 50 v°) ;
- François, écuyer, seigneur de l'Arloc, de mai 1539 à mai 1540 (vol. II, f° 10 v°).

Par ailleurs, trois d'entre eux furent institués abbés :

- Guillaume, entre mai 1438 et mai 1441 (vol. I, f° 13, f° 14) ;

- Olivier en mai 1477 (f° 26), son fils Jean rend le compte de son père défunt, en mai 1480 (f° 26 v°) ;

- maître Roland promoteur de l'officialité (f° 35 v°) qui rend son compte en mai 1507 (f° 36)

Avec trois abbés – comme les Baye et les Du Dreseuc –, les Deno s'inscrivent parmi les rares familles qui, avant 1540, fournirent plusieurs abbés à la confrérie, seule la famille Du Verger fait mieux en totalisant quatre abbés, alors que les Du Chastel n'en comptent que deux (GALLICE « La confrérie... », p. 52).

Le paraphe d'**Olivier** « Denou » (Deno) se lit au bas d'un acte en date du 17 juin 1395. Il s'agit d'un aveu rendu devant la cour de Guérande par « Jouhane », veuve de Perrot Perrigault, garde de leur fils Jean pour des biens situés en Saint-André-des-Eaux (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1749). Il pourrait être cet Olivier Deno qui témoigne dans une enquête effectuée à Guérande en 1417. Âgé de 60 ans « ou environ », qualifié de paroissien de Guérande et d'« estagier » de l'évêque, il signe sa déclaration. Les témoins évoquent une initiative de Monde Radowell, alors procureur du duc à Guérande, intervenue, entre 1399 et 1402, ou peut-être plus précisément, si l'on suit Guillaume Fregnet, venu avec Monde Radowell à Guérande en 1401, peu après cette dernière date. Monde Radowell impose que les mesures, en particulier celles relatives au sel, soient marquées non plus aux signes du duc et de l'évêque mais seulement à celui du duc. Un tel changement étant le signe tangible que, désormais le contrôle des mesures, les amendes et la juridiction les concernant ne sont plus que du ressort du pouvoir ducal. L'affaire est évoquée devant la duchesse de Bretagne, alors en possession du « terrouer » de Guérande au titre de son douaire, et au Conseil ducal. Celui-ci entérine la décision de Monde Radowell et la justifie en arguant que l'évêque n'avait que la « spiritualité » sur les « marais comme en Saillé et Batz et ailleurs es fiez des barons » où le « moat » est utilisé comme mesure<sup>1</sup>. La marque de l'évêque – une mitre – ne pouvait plus être utilisée à côté de celle du duc – un écusson à trois hermines – que dans le fief proche de l'évêque. Seul, parmi les témoins, Olivier Deno fait allusion aux réclamations de l'évêque Bernard du Peyron (*ibid.*, E 74/14, f° 18 v°.), ce qui pourrait indiquer une fonction qui lui a donné l'occasion d'accéder à certaines informations.

---

<sup>1</sup> Le « moat » ou « moyat », ou « moet » est une unité réelle de mesure. Le muid, quant à lui, est une unité de compte. Pour 1478-1479, un muid correspond à 17 « moets » (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 632, f° 13).

À une date inconnue, mais qu'il convient de placer au début du xv<sup>e</sup> siècle (deuxième quart), sur une liste de vassaux tenant de la seigneurie de Campsillon des biens à foi, hommage et rachat, et pour lesquels il est donné la valeur des terres « comme l'en l'a peü savoir par commune renommée du païs », sont enregistrés Olivier de Kerpoisson et Roland Deno et sa femme, avec un revenu de 7 livres 10 sous (*ibid.*, 1 J 128/5). Cette association, qui donne à penser à une alliance matrimoniale entre les Kerpoisson et les Deno, confirme le lien de ces derniers avec Saint-André-des-Eaux. Ce lien se retrouve également avec le nom même de l'Arloc puisqu'une seigneurie de ce nom existe dans cette paroisse, en possession d'une famille qui porte le nom de cette seigneurie qui, pour elle, est éponyme, sans que la documentation existante n'éclaire ce lien. Toutefois, la qualité de seigneur de l'Arloc associée aux aînés des Deno n'apparaît, dans notre documentation, qu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle. Dans le rentier ducal de 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées –, figure une taille pour Olivier Deno dont le montant est de 43 sous 10 deniers obole pouge (*ibid.*, B 1489 A], f<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup>).

Olivier et Roland Deno sont encore cités, le 7 avril 1421, dans un accord conclu entre, d'une part, maître Jean Deno, Roland Deno et Olivier Deno, leur père, garde et tuteur de Guillaume et de Guillemette, également enfants d'Olivier Deno et de Jannette Polio, fille de « Raoullain » Polio et de Guillemette du Tertre, et, d'autre part, Raoullot Polio, au sujet du partage des biens de Rouallin Polio et de son épouse « et ce apres que lesd. Deno, Polio et du Tertre ont esté recogneus nobles personnes » (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. III, p. 235, 242-243). Olivier est également mentionné le 10 février 1437 (n.st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484).

Guillemette (fille d'Olivier Deno et de Jannette Polio) épouse Olivier du Dreseuc dont elle est bientôt veuve, et, le 24 juin 1430, à la suite à ce décès, elle présente, au duc, un minu pour ce qui tenu de lui à foi, hommage et rachat soit 9 livres 7 sous 5 deniers, 1 truellée d'avoine et une géline de rente (*ibid.*, B 1458). Guillemette se rencontre ensuite le 13 juillet 1462 : à cette date, un minu est présenté pour ce qui tenu à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Campsillon par Guillemette Deno, veuve d'Olivier du Dreseuc, tutrice de Jeanne, sa « douaraine » (petite-fille), sœur et héritière de Guillaume, pour ce qui vient de la succession de Guillaume du Dreseuc, fils d'un autre Guillaume (décédé le 21 novembre 1461) – les douaires de Guillemette et celui de Perrine Hastelou, veuve de Guillaume du Dreseuc étant réservés –, soit 7,66 journaux de terre (*ibid.*, 2 E 1250, f<sup>o</sup> 124 v<sup>o</sup>-126).

Guillemette Deno disparaît avant 1471, et à la suite de son enterrement s'ouvre une procédure au sujet des armoiries qui y furent arborées. Éon du Dreseuc, après avoir rappelé qu'il est en possession de porter et user des armes du blason qui ensuivent à savoir « de sable à un croissant d'or sis au milieu de l'escu et trois estoilles d'argent savoir de deux d'icelles sur les pointes dudit croissant au hault de l'escu et l'autre estoille au-dessous de l'escu au bas d'iceluy », exposé que lors des obsèques et pour l'obit de Guillemette, maître Jacques du Vergier, alloué de Guérande, et Jeanne de Dreseuc son épouse avaient « fait porter pour une moitié des armes de ladite Guillemette Deno lesdits armes plaines », aussi dénonce-t-il une « novalité » qu'il entend « empêcher à être exécuté » (BnF, ms. fr. 22318, f°592 ).

Revenons à Olivier et Roland Deno. Vers 1426, ils sont recensés lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Guérande, Olivier est résidant au faubourg Saint-Michel et Roland « Denou » est associé à la rue de Saillé et au faubourg de Saillé (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables ») ; ROSMORDUC, *op. cit.*, t. II, p. 243 où il est indiqué que le nom d'Olivier est écrit au « troisesme rang »).

Roland se retrouve le 4 juin 1432, en 1453 et en 1455, remet des aveux rendus à la seigneurie de Campsillon (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1522, f° 924), puis le 26 juin 1460. À cette date, qualifié de « noble homme » il rend aveu au duc, d'un part, pour 45 œillets de saline et 23 planches de vigne tenues de lui à foi, hommage et rachat, et, d'autre part, pour 52 œillets de saline et 15,5 planches de vigne soumis au versement de 33 sous 2 deniers de rente (*ibid.*, B 1462 ; mention, *ibid.*, B 1519, f°, 1775). Les 24 mars et 25 mai 1465, accord est conclu entre, d'une part, Roland Deno et son fils **Olivier**, et, d'autre part, Calon et son épouse qui est fille de Roland (ROSMORDUC, *La noblesse...*, t. III, p. 241). Peu après, le 24 mai 1466, un autre accord est passé entre les mêmes – mais cette fois les prénoms des époux Calon sont donnés : Guillaume et Annette – à propos des droits d'Annette Deno à la succession de Thomasse Arsal, épouse de Roland Deno, mariage dont Olivier et Annette sont issus (*Id.*, *ibid.*, t. III, p. 265 et 241). Guillaume Calon est bientôt veuf d'Annette (ou Anne ou Alietrte). Dans un rentier, non daté – mais antérieur au 1<sup>er</sup> août 1466 – de la seigneurie d'Escoublac est enregistré Guillaume Calon, garde des enfants nés de son mariage avec Annette Deno, fille de Roland Deno, en possession d'œillets de saline relevant de la prévôté de Brantonet (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1227/4, f° 2). Roland se retrouve, dans le même rentier, mentionné en possession d'une maison, rue (du faubourg) Saint-Michel relevant de la seigneurie

d'Escoublac (*ibid.*, E 1227/4, f° 3). Il est signalé les 3 mars 1467 (n.st.) (*ibid.*, B 1462) et le 24 mars 1468 (n.st.) (*ibid.*, B 1459).

Le 14 février 1472, parmi ceux qui s'engagent derrière le duc contre l'évêque de Nantes, figurent Olivier et Guillaume Deno (*ibid.*, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*, t. III, f° 237-238, sur cette affaire, voir POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 84 ; GALLICE, *Guérande...*, *op. cit.*, p. 128-130). Les 28 juillet et 8 décembre 1473, Olivier, fils aîné de feu Roland Deno, ce dernier signalé comme le fils d'Olivier Deno et de Jannette Polio et leur héritier, s'accorde sur un partage avec maître Jacques du Verger et Jeanne du Dreseuc, son épouse, seigneur et dame de Trégrain (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. III, p. 241). Le 23 octobre 1476, il figure parmi ceux qui tiennent des biens de la seigneurie d'Escoublac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450). Le 23 septembre 1477, « noble homme » Olivier Deno rend aveu de ce qu'il tient du duc (*ibid.*, B 1462). Il est encore cité le 10 avril 1480 (*ibid.*, B 1519, f° 1775).

Olivier est marié à Olive Lucas, fille de Jacques Lucas et de Flourie Chauvette (ROSMORDUC, *op. cit.*, t III, p. 235). Les Lucas sont une famille noble d'Escoublac, Jacquet Lucas figure lors d'une réformation des nobles et des exempts de cette paroisse en septembre 1426 ainsi que dans celle des 8 et 9 mars 1545 (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Escoublac et site « Archives remarquables »). Les Chauvette sont, sans doute, une famille de marchands marinières du Croisic (GALLICE, « Les marchands... » « Index des marchands marinières du Croisic » site « Archives remarquables ») que l'on retrouve ensuite seigneur du Len en Saint-Nazaire (Jean Chauvette étant citée à ce titre en janvier 1464 (n.st.) et en janvier 1484 (n.st.), GALLICE, « Saint-Nazaire... »). Olivier Deno décède le 29 janvier 1479 (n.s st.) et est inhumé devant le crucifix et l'« huy » du chœur de la collégiale (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462, et *ibid.*, G 301).

Olivier Deno et Olive Lucas ont pour fils aîné **Jean** Deno. Celui-ci présente au duc, le 10 avril 1480, à la suite de la mort de son père, un minu de ce qui tenu de lui à foi, hommage et rachat, le douaire d'Olive Lucas étant réservé (*ibid.*, B 1462). Le 6 janvier 1482 (n.st.), Jean Deno rend aveu au duc, en sa maison du faubourg de Guérande (*ibid.*, B 1462 ; mention, *ibid.*, B 1526, f° 2380 v°<sup>bis</sup>). Le 20 mai 1489, il affranchit 39 sous 3 deniers obole de taille du domaine ducal et verse à cet effet 176 livres 16 sous 4 deniers (*ibid.*, B 1492, f° 1 v°, il s'agit de la taille d'Olivier Deno portant sur 46 œillets de salines et plus de 36,33 aires de salines *ibid.*, B 1493, f° 3 v°). Cet affranchissement peut être interprété, au-delà de l'intérêt social

qu'il représente, comme porteur d'une signification politique, celle d'un soutien à la duchesse Anne, dans le contexte de guerre civile consécutif à la révolte de Jean de Rieux contre la duchesse. Peu après le 28 août 1489, est fondé par Jean Deno un anniversaire en l'honneur d'Olivier Deno (son père) à être célébré en la chapelle Saint-Pierre en la collégiale Saint-Aubin de Guérande – lieu où se réunit le chapitre. L'anniversaire, est-il précisé, doit être célébré, à la façon des autres anniversaires « sollempnels » avec « sonnerie et cire honneste », le 12 septembre ou au prochain jour si ce 12 septembre est « occupé ». Il est fourni pour la célébration quatre « escuzons de baterie entiers, parfaitz et honnestes des armes dudit Jehan Deno » à appliquer aux quatre « pilletz de cire » qui ont été « ardans » lors de la sépulture et qui le seront de nouveau le jour de l'anniversaire. À cet effet, Jean Deno lègue une pièce de terre à présent en lande située assez proche du moulin du Dreseuc (*ibid.*, G 301 ; ROSMORDUC, *op. cit.*, t. III, p. 241). Le 30 octobre 1483 est cité un contrat d'« acquet » conclu entre Jean Deno et Michel Le Penneec, seigneur de Lauvergnac (*ID.*, *ibid.*, t. III p. 241). Le 18 décembre 1483, une transaction intervient entre, d'une part, « nobles gens » Jean Deno, fils d'Olivier Deno, et, d'autre part, Jean Lucas, Philippe, son fils, et Olive Lucas, sœur germaine de Jean Lucas, à propos de la succession de Flourie Chauvette (*ID.*, *ibid.*, t. III, p. 240). Le 25 février 1500 (n.st.), Olive Lucas, veuve d'Olivier Deno, tutrice de leurs enfants, par son procureur maître Roland Deno, rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f° 66).

C'est sans doute ce Jean Deno qui comparait, à une date inconnue, lors d'une montre, en brigandine, bras couvert accompagné d'un page, ayant vouge et qui reçoit injonction d'avoir un arc au lieu de vouge (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. III, p. 240-241). Jean Deno épouse Marie Maubec et du couple sont issus deux fils – Guillaume, l'aîné, et Olivier – et deux filles : Marie et Jeanne (*ID.*, *ibid.*, t III, p. 235).

Ses parents étant décédés, **Guillaume** Deno est placé sous la curatelle de son oncle Roland, comme il apparaît le 5 juin puis le 26 juin 1506, dans un contrat de mariage conclu entre Jean Bougrenet, seigneur de la Rouaudière, et Anne Deno, fille des défunts Olivier Deno et de Olive Lucas. Le contrat est passé avec le consentement de maître Roland Deno, frère d'Anne (et fils cadet de feu Jean Deno), tuteur de Guillaume Deno, son neveu, fils aîné de Jean Deno et de Marie Maubec<sup>2</sup>. Il est promis à Anne, pour dot, 30 livres de rente (*ID.*; *ibid.*, t

<sup>2</sup> La taille des enfants Alain Maubec, dite encore Morice Maubec s'élevé à 45 sous 3 deniers obole et porte sur des œillets de saline Elle est payée par Pierre Le Gentil et Marie Maubec son épouse, Alain de Bogat et Olive

III, p. 240). Le 28 octobre 1508, une transaction est passée entre, d'une part, Guillaume Deno, seigneur de l'Arloc – ce qui paraît être la première mention d'un tel titre –, fils aîné de feu Jean Deno, et, d'autre part, Roland Deno touchant le compte de la tutelle, tenu par ce dernier, des biens de Guillaume (*ID., ibid.*, t III, p. 239), ce qui donne à penser que Guillaume est désormais majeur. Le 2 mars 1513, un anniversaire est fondé par Guillaume Deno, seigneur de l'Arloc, héritier et exécuteur testamentaire de Roland Deno, son oncle, promoteur de l'officialité de Guérande et chanoine de la collégiale (*ID., ibid.*, t III, p. 240). Le 7 mars 1517(n. st.), le paraphe de Guillaume Deno se lit au bas d'un acte d'échange passé entre François Baye et l'abbé de l'abbaye de Buzay (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 50). Le 8 octobre 1526, par testament Guillaume Groy fonde une chapellenie Saint-Jean Baptiste à être servie en l'hôpital Saint-Jean Baptiste – dont il est aumônier après avoir été un temps recteur de Mesquer – dont il attribue le droit de prestation à Guillaume Deno, « en rémunération de plusieurs biens et services » (*ibid.*, G 300).

Guillaume Deno épouse Anne Baye, fille aînée de François Baye et de Jeanne du Verger, seigneur et dame de Mériorne. Leur fils aîné se nomme **François** (*ibid.*, B 1484, acte du 14 juin 1540, dans lequel il est mentionné que Guillaume et Anne sont décédés il y a vingt-trois ans, ce qui paraît erroné (ROSMORDUC, *op. cit.*, t III, p. 235 et 238)

Guillaume meurt le 12 mai 1532, et le 17 janvier 1533 (n.st.), à la suite de ce décès, Olivier Deno, chantre et chanoine de Guérande, présente au roi, au nom de François Deno son neveu dont il est curateur, un minu de rachat pour ce qui est tenu du roi à foi, hommage et rachat, soit 53 œillets de saline et une « maziere et jardin » en la ville de Guérande, rue saint-Michel (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462 ; voir aussi ROSMORDEC, *op. cit.*, t. III, p. 239) ; ceux-ci, qui appartiennent à cette partie de l'*intra muros* qui ne relève pas « prochement » des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande, mais directement du duc puis du roi ; cet édifice est à distinguer du manoir de l'Arloc, situé rue du faubourg Saint-Michel qui est tenu de la seigneurie d'Escoublac). Le 21 février 1533 (n.st.), affranchissement est fait par Olivier Deno chanoine de Guérande et recteur de Saint-Molf, curateur de François Deno, fils de Guillaume Deno de la rente assignée à un anniversaire, par testament, par Roland Deno dont Guillaume était exécuteur testamentaire (*ID., ibid.*, t. III, p. 239).

---

Maubec, sa femme (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 AJ, f° 4 v°). En 1541, elle pèse sur Jacques du Verger, seigneur de Launay, héritier de Marie Maubec, et François Deno qui confessent avoir à payer l'un pour 30 sous 8 deniers, l'autre pour 14 sous 7 deniers (*ibid.*, B 1493, f° 4 v°).

En 1534, sans doute encore sous curatelle, le jeune âge de François Deno pourrait expliquer qu'à la montre des 15 et 16 mai 1534, il n'est pas présent, son nom n'étant même pas cité. ; toutefois, il est représenté par Charles Brehault recensé parmi les « faisant un archier » (transcription, f° 11 v° ; et site « Archives remarquables »). Le 9 décembre 1539, François Deno, seigneur de l'Arloc, rend hommage au roi (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 114). Le 2 mai 1540, il est enregistré parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1472, f° 27). Le 14 juin 1540, il déclare les biens qui lui sont advenus par la succession de « nobles gens » Guillaume Deno et Anne Baye, ses père et mère, soit une massière et jardin rue Saint-Michel, une hommée de vigne et une pièce de terre sous vigne, 164 œillets de salines, 2 livres 7 sous de rente (*ibid.*, B 1484). Le 28 janvier 1541, François Deno est mentionné comme procureur de dom Jean Thouet, chapelain d'une chapellenie Saint-Jean servie en la collégiale Saint-Aubin de Guérande dont François est fondateur et dont il dispose du droit de présentation (*ibid.*, G 304).

François Deno épouse Jeanne Goheau (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. III, p.235). Leur fils aîné **René** est baptisé le 21 juin 1547 en la collégiale Saint-Aubin ; ses parrains sont René du Cambout, seigneur du Cambout, et Jean Thouet, seigneur du Rozay et sa marraine, Adélice de Kerloguen, dame de Crémeur (*Id.*, *ibid.*, t. III, p. 244)

François a deux sœurs, Jeanne et Marie :

- Jeanne. Le 27 août 1523, contrat de mariage est passé entre nobles gens Guyon Thouet, seigneur de Rozay, et Jeanne Deno, fille de Jean Deno et de Marie Maubec, seigneur et dame de l'Arloc. Guillaume Deno, frère aîné de Jeanne, et héritier principal de Jean Deno et de Marie, promet de verser, pour dot, 30 livres de rente à Jeanne (*Id.*, *ibid.*, t. III, p. 239). Le 14 juin 1540, « noble gens » Guyon Thouet et Jeanne Deno, sa femme, seigneur et dame de Kerrallan et de Rozay, rendent aveu dans lequel sont déclarés, entre autres, 18 œillets de saline qui avaient été baillés à Jeanne par Guillaume Deno, son frère aîné (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1453).

- Marie. Elle épouse Jean Le Bouteiller, seigneur de Lessac en Saint-Nazaire. Le 27 mars 1531 (n. st.), un acte de partage est passé entre, d'une part, Guillaume, seigneur de l'Arloc, et, d'autre part, Jean Le Bouteiller et Marie Deno, seigneur et dame de Lessac concernant les successions de Jean Deno et Marie Maubec, père et mère de Marie, et de celle d'Olive Luca leur grand-mère (ROSMORDUC *op. cit.*, t. III, p. 233 et 239, à cette dernière page, Marie est prénommée par erreur Jeanne).

Les ecclésiastiques :

- Roland. Il est promoteur de l'officialité de Guérande et chanoine de la collégiale Saint-Aubin de Guérande. Il est mentionné comme promoteur dès 1502 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f 54 v°). Maître Roland Deno, selon des actes déjà évoqués des 5 et 26 juin 1506, frère cadet de Jean Deno et d'Anne est l'oncle et tuteur de Guillaume Deno, seigneur de l'Arloc, fils aîné de Jean Deno et de Marie Maubec (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. III, p. 240). Concernant son compte de tutelle, un accord est passé le 28 octobre 1508 entre lui et son neveu (*Id.*, *ibid.*, t. III, p. 239). Le 18 mai 1510, Roland Deno et d'autres (Jacques Cadoret, Julien Le Feuvre, Pierre Rogon, Jean Calon de Leschet, Jean de La Rochière, prêtre, et Jean Sorel) sont en procès avec Jean de Callac, seigneur de Rohéan, héritier de maître Thibaud de Callac, chanoine ; Jean de Callac se plaint de « certaine prise et emport » de biens faisant partie de la succession (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 19, f° 102 ; évoqué en *ibid.*, B 20, f° 64 v°). Roland disparaît avant le 2 mars 1513 (n.st.). En effet, à cette date, est fondé un anniversaire en son honneur par Guillaume Deno, seigneur de l'Arloc, héritier et exécuteur testamentaire de « venerable et discret messire » Roland Deno, son oncle, promoteur de l'officialité de Guérande et chanoine de la collégiale (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. III, p. 240).

- Jean Deno. Le 5 juin 1505, il obtient la saisine des conseillers et des maîtres des requêtes ainsi que des juges de Nantes afin qu'il soit tranché sur sa demande d'être maintenu en une prébende du chapitre Saint-Pierre de Nantes, c'est-à-dire de la cathédrale (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 15, 53 v°). Jean Deno est, par ailleurs, le 19 mai 1519, mentionné dans une procédure qui l'oppose à Jean de La Lande ; il y est qualifié de chanoine de la collégiale Notre-Dame de Nantes (*ibid.*, B 23, f° 216 v°), dont il est (à une date inconnue) « chefcier » (TRAVERS, Nicolas, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, 3 vol., Nantes, Forest, 1836-1841, t. II, p. 295). Le 27 février 1520 (n.st.), Jean Deno et Jean de Plédran reçoivent ordre de « non-publier » un « significatif » émané de la cour de Rome concernant une procédure en litispendance les opposant à certains paroissiens d'Herbignac à propos d'un droit de « bouexelleiage » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 25, f° 31). Jean Deno est vicaire perpétuel d'Herbignac et Jean Plédran en a été recteur, Guillaume Marault (Mehaud ?) lui ayant succédé (*ibid.*, B 25, f° 177 v°, 178, des 24 et 25 octobre ; voir encore *ibid.*, B 28, f° 58, du 1<sup>er</sup> avril 1523). Est-ce lui qui, le 25 août 1550, est parrain d'Anne Le Penneç, fille Tristan Le Penneç et Jacqueline Chauvin (*ibid.*, 9 J 3).

- Olivier. Il est frère de Guillaume et oncle de François. Est-ce lui qui, le 14 juillet 1507, est cité comme chapelain d'une chapellenie Saint-Jean servie derrière le chœur de la collégiale Saint-Aubin de Guérande et réclame des arrérages de rentes dus par Jean de Kerpoisson, seigneur de Kerfrezour (*ibid.*, G 304). Quoi qu'il en soit, le 30 novembre 1521, alors recteur de Saint-Molf et prieur de Saillé, maintenue lui est donné, sur la « rectorie » de Saint-Molf et le prieuré de Saillé (*ibid.*, B 26, f° 207 v°). Le 4 décembre 1521, la maintenue sur la cure de Saint-Molf lui est renouvelée (*ibid.*, B 26, f° 211). Olivier Deno, prieur de Saillé, se rencontre parmi les débirentiers de la seigneurie de Campsillon dans un acte postérieur aux 6-13 juin 1523 (*ibid.*, 2 E 1249, f° 32). Le 7 janvier 1525 (n. st.), en tant que recteur de Saint-Molf, il passe un « concordat » avec ses paroissiens (*ibid.*, B 29, f° 3 v°, f° 4 v°). Le fait que les armoiries de la famille Deno se lisent sur le linteau de la fenêtre nord au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Saint-Molf laisse supposer qu'il pourrait en être le maître d'œuvre (MERCIER et HOREAU, *op. cit.* p. 37). Le 9 mai 1526, il entre à la confrérie de Saint-Nicolas de Guérande, et, à l'occasion, il est qualifié de chanoine et chantre de la collégiale Saint-Aubin de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. II, f° 3 v°). Le 12 janvier 1532, le chapitre de Nantes, après la mort de l'évêque, le nomme promoteur et secrétaire (TRAVERS, *op. cit.*, p. 292). Le 5 mars 1530 exécutoire est accordée à maître Olivier Deno contre dom Olivier Berthelot de la somme de 12,5 écus (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 32, f° 44). Il est, le 4 février 1531 (n.st.), noté chapelain de la chapellenie Saint-Jean Baptiste de l'hôpital fondée par feu Guillaume Groy (*ibid.*, G 300). Le 17 janvier 1533 (n.st.), Olivier Deno, chantre et chanoine de Guérande, rend au nom de François Deno dont il est le curateur le minu de rachat faisant suite à la mort de Guillaume, seigneur de l'Arloc, père de François et frère de Olivier (*ibid.*, B 1462 ; ROSMORDEC, *op. cit.*, t. III, p. 239). Olivier Deno se retrouve le 18 décembre 1535, avec d'autres chanoines (François Rogon, Oliver Bonnet, Jacques de Kercabus, Roland Gaignard) dans l'action menée contre Jean de Kerpoisson (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 37, f° 182 v°). Il est cité le 13 mars 1536 comme recteur de Saint-Molf, exécuteur testamentaire de Guillaume Groy, décédé depuis douze ans et chapelain de la chapellenie que ce dernier avait fondée (*ibid.*, G 300 ; B 37, f° 185 v°). Il est, le 5 mai 1544, parmi les chanoines – avec Pierre de La Haye, Olivier Bonnet, Jacques de Kercabus et Jean de Kerpoisson – qui représentent le chapitre devant la cour de Guérande pour le règlement de la créance soit 175 livres 13 sous 2 deniers (*ibid.*, G 747).

D'autres Deno sont cités sans que nous puissions les situer dans la généalogie des Deno :

- dans le rentier ducal du domaine de Guérande de 1452, qui renvoie à une réalité plus ancienne, figure Guillo Deno de Quéniquen (*ibid.*, B 1489 A], f° 19 v°) et un Jean Deno de Larmor (*ibid.*, 1489 A], f° 23°).
- Laurent. Il est cité le 24 juin 1460 (*ibid.*, 20 juin 1460, B 1517, f° 79).
- Guillo. Le 23 octobre 1476, Guillo Deno possède 5 œillets de saline relevant de la seigneurie d'Escoublac, acquis de Gilles Deno (*ibid.*, B 1450).
- Catherine. Le 22 octobre 1485, se rencontrent les héritiers de Catherine Deno, sœur de Guillaume Deno de Quéniquen (*ibid.*, B 1462).
- Pierre Deno. Le 28 mars 1471, il dispose de biens en la ville de Guérande (*ibid.*, B 1462 proches de deux maisons relevant du duc en possession d'Honoré et d'Alain du Port), déclaré, ensuite le 17 janvier 1533 (n.st.), par François Deno, comme « masière » et jardin rue de Saint-Michel (*ibid.*, B 1462), et le 14 juin 1540, comme masière, jardin et emplacement de maison et « ferant » sur la rue (*ibid.*, B 1484).
- Guillaume Deno de Quéniquen. Le 22 octobre 1485, il rend aveu pour une maison couverte de ros, 7 journaux de terre, 24 planches de vigne, 8 œillets, et devoir des rentes à parfaire avec Catherine Deno, sa sœur (*ibid.*, B 1462).
- Guillemette. Le 14 janvier 1501 (n. st.), dans le minu transcrit dans le compte rendu par Antoine Sorel, receveur des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande qui suite au décès d'Éon du Dreseuc sont mentionnées les maisons de Jean de Plouer et de Guillemette Deno (*ibid.*, G 38, f° 8)
- Jean. Il est mentionné le 8 juillet 1542 (*ibid.*, B 1458).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND



Guérande, manoir de l'Arloc, état actuel



Guérande, manoir de l'Arloc, façade postérieure, état actuel



Guérande, manoir de l'Arloc, porte d'entrée, état actuel

Le manoir (Inventaire de Pays-de-la-Loire, en ligne) s'organisait primitivement côté rue du faubourg Saint-Michel autour d'une cour centrale abritant le puits et fermée par des communs sur les trois autres côtés. Le corps central, qui a été doublé postérieurement d'un appentis longitudinal sur sa façade arrière, et dont la façade antérieure a été considérablement remaniée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ou au début XVIII<sup>e</sup> siècle (perçement de nombreuses travées de baies avec lucarne à fronton cintré caractéristiques des années 1700) a conservé de son état antérieur divers éléments : porte d'entrée centrale présentant un décor typique de la première Renaissance, couloir central de distribution jusqu'à l'escalier en vis arrière initialement hors-œuvre, une cheminée au rez-de-chaussée sur le mur oriental, quatre cheminées dans la moitié occidentale – deux au rez-de-chaussée, deux à l'étage –, combles avec charpente à ferme avec poinçon pendant orné sous l'entrait retroussé.

L'élément le plus remarquable du manoir est la porte de sa façade antérieure – qui donne sur une grande salle – dont l'aspect est caractéristique de la première Renaissance : elle s'inscrit dans une travée flanquée de pilastres décorés de cercles, surmontée d'un entablement – orné et longitudinalement encadré de moulures creuses –, couronné d'un fronton semi-circulaire, où trouve place un motif de coquille, et sommé d'une croix qui évoque la fonction d'hôpital général qu'eut l'édifice à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Rien ne permet d'apprécier l'ampleur initiale du décor première Renaissance mis en œuvre sur la façade antérieure ; cette porte pouvant n'être qu'un élément plaqué sur un manoir de construction, plus ancienne.

Cette porte est comparable à celle que l'on trouve au château de Careil, dont le décor est plus sobre, et encore à celle de la collégiale Saint-Aubin de Guérande située dans son porche sud, dont l'état initial – avant la reprise intervenue au XIX<sup>e</sup> siècle – s'aperçoit sur une lithographie ancienne. Un décor première Renaissance se trouve également à l'intérieur de la collégiale Saint-Aubin, d'une part, avec le traitement des culots aux motifs géométriques des tas de charges de la nef (côté septentrional) et, d'autre part, à l'extérieur de la collégiale, avec les candélabres situés aux angles extérieurs de la toiture du transept nord. Ces derniers sont postérieurs à 1541, date qui se trouve gravée sur la sablière ouest du transept.

Ainsi, dès les années 1530-1540, le vocabulaire de la première Renaissance est-il en usage à Guérande. Si l'on retient ces dates, c'est sans doute après la mort, intervenue le 12 mai 1533, de Guillaume Deno – dont la qualification de seigneur de l'Arloc signale l'affirmation sociale – qu'il convient de placer la mise en place de la porte de l'Arloc et la

rapporter à François Deno, qui à cette date est placé sous la curatelle d'Olivier Deno, chantre et chanoine de Guérande,

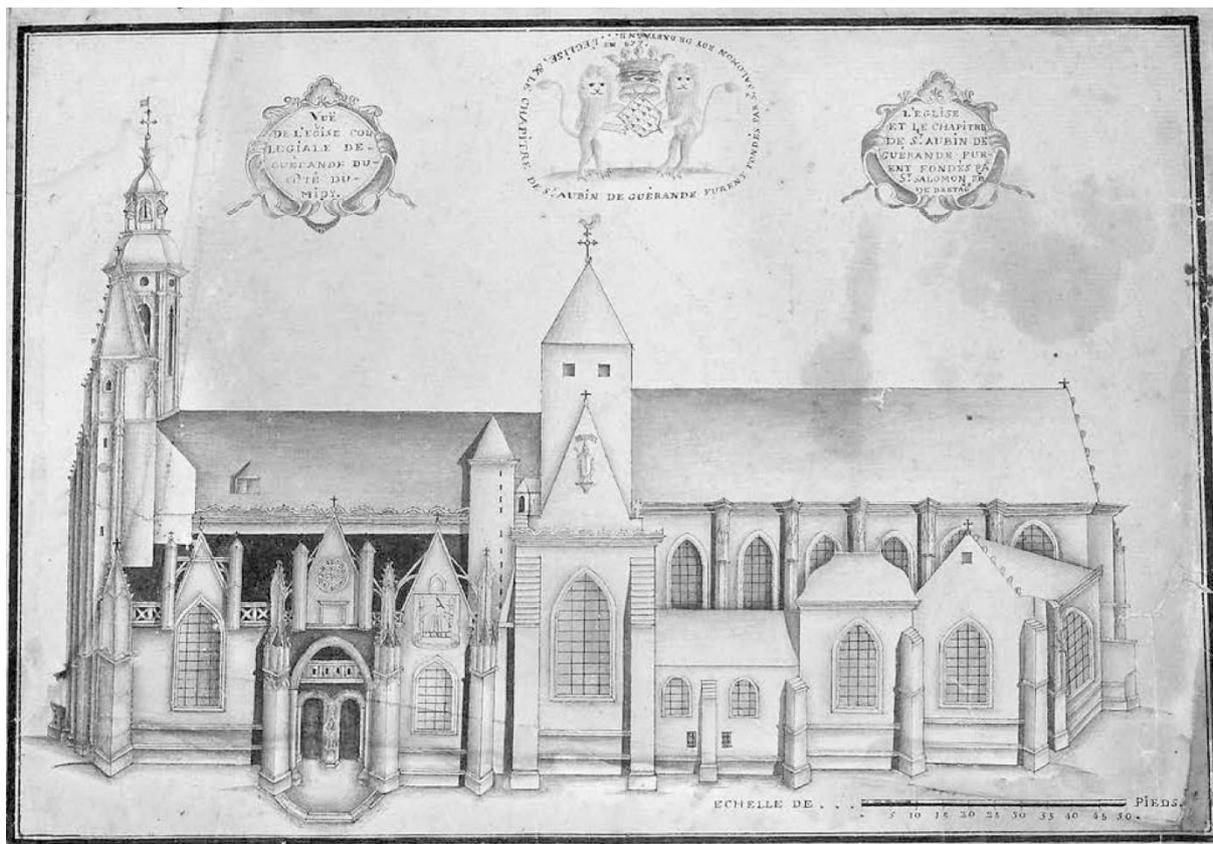


Saint-Molf, presbytère

Le fait que les armoiries de la famille Deno se lisent sur le linteau de la fenêtre nord au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Saint-Molf laisse supposer qu'il pourrait en être le maître d'œuvre (MERCIER et HOREAU, *op. cit.*, p. 37).



Guérande, château de Careil, porte du logis central



Guérande, collégiale Saint-Aubin, façade sud (gravure fin XVII<sup>e</sup> siècle)

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Deno », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024